

7^{EME} Conférence Africaine sur la Population

JOHANNESBURG – L'AFRIQUE DU SUD,
NOV 30 – DEC 4, 2015

DIVIDENDE DEMOGRAPHIQUE EN AFRIQUE : PERSPECTIVES, OPPORTUNITES ET DEFI

VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE AU CAMEROUN.

ANALYSE SPATIALE, FACTEURS DE RISQUE ET LIEN AVEC LE CONTROLE CONJUGAL

Auteur : TCHANGO NGALE Georges Alain, MAGNE Anne Mélanie

*Démographes en service au Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
(MINEPAT-CAMEROUN)*

Résumé :

Les Violences Basées sur le Genre (VBG) demeurent un phénomène social d'envergure en Afrique subsaharienne et dont la problématisation scientifique se heurte à la particularité contextuelle de la région. Il se trouve en effet que les systèmes de parenté y demeurent à prédominance patriarcal, caractérisés notamment par une tendance à la sacralisation de la sujétion des femmes à l'autorité masculine. Fort du constat précédent, nous nous proposons d'établir d'une part, la cartographie régionale et les sources de la variation spatiale des VBG au Cameroun, et d'autre part, les mécanismes par lesquels le contrôle conjugal des femmes par leurs conjoints occasionne la survenue du phénomène. Nous chercherons en outre d'autres facteurs de risque d'induction des VBG. Pour ce faire, les données de l'EDS-MICS 2011 sont mobilisées.

Mots clés : Violences conjugales ; domination masculine ; facteurs associés ; analyse spatiale ; Cameroun.

Introduction :

Les violences faites aux femmes, aujourd'hui embellies par l'expression communément partagée et désormais consacrée de « violences basées sur le genre » (VBG), sont un phénomène répandu à l'échelle de la planète. Multifformes, elles peuvent être à la fois ou singulièrement physiques, sexuelles et psychologiques. Leur ampleur varie évidemment selon la spécificité des aires socioculturelles de production. D'après une étude approfondie du Secrétaire Général des Nations-Unies sur les VBG (ONU, 2006) :

- La forme la plus répandue de violences infligées aux femmes est la violence physique du conjoint. En moyenne, au moins une femme sur trois en souffre à travers le monde ;
- Un grand nombre de femmes subissent les violences sexuelles de leurs conjoints dans des proportions allant de 6 % au Japon et en Serbie Monténégro à 59 % en Ethiopie selon une étude réalisée par l'OMS dans 11 pays ;
- La violence psychologique ou affective commise par le conjoint est également très répandue. La proportion des femmes ayant subi de graves traumatismes psychologiques allaient de 10 % en Egypte à 51 % au Chili.

Au Cameroun, les femmes sont davantage affectées par l'expérience de violences physiques infligées par le conjoint. 43,2 %¹ de femmes en union subissent ce type de VBG. Elles sont 39,8² % et 14,5 %³ à subir respectivement des violences émotionnelles et des violences sexuelles. Dans l'ensemble, 56,4 %⁴ de femmes camerounaises en union ont subi l'une au moins des trois formes de VBG. L'ampleur du phénomène à elle seule devrait donc conduire à s'interroger. Les conséquences des VBG, elles aussi protéiformes, sont assez frappantes (ONU, 2006) :

- Les femmes victimes de la violence sont plus à même d'avoir des problèmes physiques, mentaux et de santé procréative. Les blessures physiques incluent des fractures et des problèmes de santé chroniques. Les conséquences sur la santé procréative incluent des troubles gynécologiques, des infections sexuellement transmissibles, des grossesses non désirées et des problèmes au moment de l'accouchement ;
- Les femmes victimes de la violence sont plus à même de contracter le VIH ;
- La dépression est l'une des conséquences les plus communes de la violence sexuelle et physique contre les femmes. Les femmes soumises à la violence sont plus à même d'abuser d'alcool et de stupéfiants, d'avoir des dysfonctionnements sexuels, de faire des tentatives de suicide, de présenter des cas de stress post-traumatique et des troubles du système nerveux central ;
- La violence à l'égard des femmes peut les empêcher de participer à part entière à la vie économique, ce qui risque d'entraver leurs perspectives d'emploi ;
- Le coût de la violence à l'égard des femmes – direct et indirect – est extrêmement élevé. Ces coûts incluent le coût direct des services nécessaires pour soigner et aider les femmes maltraitées et pour traduire les auteurs de ces violences en justice. Les coûts indirects incluent une perte d'emplois et une baisse de la productivité, ainsi que les coûts en douleurs et en souffrances humaines. Une étude faite en 2004 au Royaume-Uni a estimé la totalité des coûts directs et indirects de la violence

¹ Statistique issue de l'exploitation des données de l'EDS-MICS 2011.

² Idem.

³ Idem.

⁴ Idem.

familiale, y compris les douleurs et les souffrances, à 23 milliards de livres par an, soit 440 livres par personne.

Au Cameroun, les conséquences des VBG sur la santé des femmes, leur participation à la vie économique et leur intégrité sociale sont mal connues. En effet, le contexte sociologique et juridique de production des VBG est caractérisé par un esprit de tolérance vis-à-vis du phénomène. Plus particulièrement, les violences conjugales revêtent un caractère privé, mais presque en même temps normal aux yeux de la société. Il n'en reste pas moins que les femmes camerounaises victimes de violences issues de leur partenaire sont pour la plupart handicapées sur le plan sanitaire, social et économique. Pourtant, plusieurs normes internationales ratifiées par le Cameroun existent pour endiguer les VBG parmi lesquelles les plus importantes sont :

- la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes de 1979 et son Protocole facultatif (2000) ;
- la Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes (1993) ;
- la Déclaration et le Programme d'action de Beijing (1995) ;
- la résolution 1325 du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, adoptée le 31 octobre 2000 ;
- la Déclaration du Millénaire (2000) dans laquelle les États se sont engagés à faire de l'OMD 3 (égalité des sexes et autonomisation des femmes) un objectif transversal ;
- la Déclaration solennelle des Chefs d'État de l'Union africaine sur l'égalité entre les hommes et les femmes (2004).

Si les conséquences des VBG sont mal connues au Cameroun, les facteurs qui participent à leur production le sont encore moins. Néanmoins, plusieurs études déjà réalisées en Afrique subsaharienne montrent que le phénomène touche toutes les couches socio-économiques, quoique l'ampleur diffère parfois d'un groupe à l'autre. Les facteurs de risque des VBG y sont relativement bien documentés.

Toutefois, cette étude se propose de vérifier de façon empirique en contexte camerounais, le lien théoriquement reconnu entre le système matrimonial patriarcal propre aux pays africains et les conflits conjugaux, appréhendés ici par les VBG. En effet, dans un environnement où il est coutume que *le corps de la femme soit la propriété de son conjoint*, on peut penser que ce dernier puisse en abuser sans impunité. A cet égard, la moindre incartade de la femme en union peut devenir une occasion de chute pour elle, notamment par l'expérience de la violence perpétrée par son conjoint. Ceci dit, nous recherchons par la même occasion les autres facteurs de risque de survenance des VBG au Cameroun. Tout ceci est agrémenté par l'effectuation d'une analyse spatiale du phénomène afin d'observer, sur fond de carte, les variations régionales des niveaux de VBG et les sources qui président à l'existence de ces variations.

1. Revue sommaire de la littérature :

1.1. Approche théorique des VBG : Le modèle écologique de Heise

Partant du principe du modèle écologique qu'il n'existe pas de facteur *sui generis*, isolé des autres et expliquant à lui seul un phénomène, Heise estime que la violence perpétrée par le partenaire intime est l'aboutissement d'influences interactives complexes de facteurs individuels, relationnels, communautaires et culturels/sociétaux. Bref, les VBG sont ici envisagées comme la résultante d'influences exercées sur les comportements à différents niveaux :

- **Au niveau individuel** : l'instruction, le revenu, les antécédents de violences conjugales, l'isolement, le déni de paternité, l'âge, l'alcoolisme/toxicomanie, etc ;
- **Au niveau relationnel** : les mariages de raison, les disparités importantes au sein du couple (éducation, revenu), le contrôle conjugal du conjoint, etc. ;
- **Au niveau communautaire** : les conditions de vie précaires, la forte densité démographique au sein du foyer, l'isolement communautaire des femmes, les valeurs et normes communautaires, etc. ;
- **Au niveau culturel/sociétal** : les normes instituant le contrôle de la femme, une législation inadaptée, les stéréotypes sexués, etc.

C'est donc une approche intégrée des facteurs de risque des VBG que suggère le modèle écologique de Heise. Bien que très intéressante, cette approche a cependant l'inconvénient de subsumer les spécificités de la partie dans le tout. Il peut être tout aussi intéressant et heuristiquement productif de se focaliser sur l'influence d'un facteur précis afin d'analyser en profondeur les mécanismes par lesquels celui-ci agit sur le phénomène étudié. Cette façon de faire, bien moins holistique que la précédente, n'en est tout de même pas exclusive. La complémentarité des deux approches peut, selon les études, devenir très fructueuse.

1.2. Etudes empiriques sur les VBG :

Les études empiriques sur la question des VBG ne foisonnent pas en contexte africain pour au moins deux raisons. D'une part, la problématique en elle-même est assez sensible pour que l'on ne puisse pas suspecter la qualité des données collectées.

« La plupart du temps, la violence faite aux femmes se produit loin des regards, dans les ménages, sur le lieu de travail, voire dans les établissements médicaux et sociaux créés pour les prendre en charge. Un trop grand nombre de victimes se tait sous le poids des conventions ou des pressions sociales. » (Bouchon, 2009).

D'autre part, la conception de la violence varie considérablement selon les contextes, et donc aussi selon les études qui y sont effectuées sur la question. Certaines études mettent en effet l'emphase sur l'une ou l'autre forme de VBG.

Qu'à cela ne tienne, une étude réalisée dans huit pays d'Afrique subsaharienne sur les violences subies par les femmes au sein du couple et ayant adopté une méthodologie de collecte identique dans chacun d'eux permet de recenser quelques facteurs de risque communs (Anderson, Ho-Foster et al., 2007) : la multiplicité des partenaires sexuels ; l'écart de revenus entre conjoints ; les attitudes négatives sur la sexualité. Dans d'autres travaux, des facteurs récurrents sont relevés (Gathier, 2008) :

- Le fait pour un couple de n'être pas marié rend celui-ci plus vulnérable face à la violence qu'un couple marié ;
- Le jeune âge de la femme augmente le risque d'être victime de violence conjugale ;
- L'écart d'âge dans le couple est également un facteur de risque récurrent dans les études analysées ;
- L'alcoolisme de l'homme et dans une certaine mesure l'alcoolisme de la femme sont régulièrement évoqués comme facteurs de risque ou facteurs aggravants de la violence conjugale ;
- Le fait d'être infecté par le virus du sida peut constituer un facteur de risque ;
- La question de l'infidélité sexuelle de la femme (avérée ou soupçonnée) peut également constituer un élément déclencheur de violence conjugale.

Outre les facteurs précités, plusieurs études sur les perceptions de la violence conjugale montrent que celle-ci est auréolée d'une très grande tolérance au sein des pays africains, tant par les victimes elles-mêmes que par les auteurs de l'acte de violence et ceux qui en sont témoins (Kim and Motsei, 2002 ; Abrahams, Jewkes et al, 2004). Ces études permettent d'observer que l'acceptation de la violence conjugale est prégnante chez les deux sexes, mais toujours plus chez les femmes que chez les hommes.

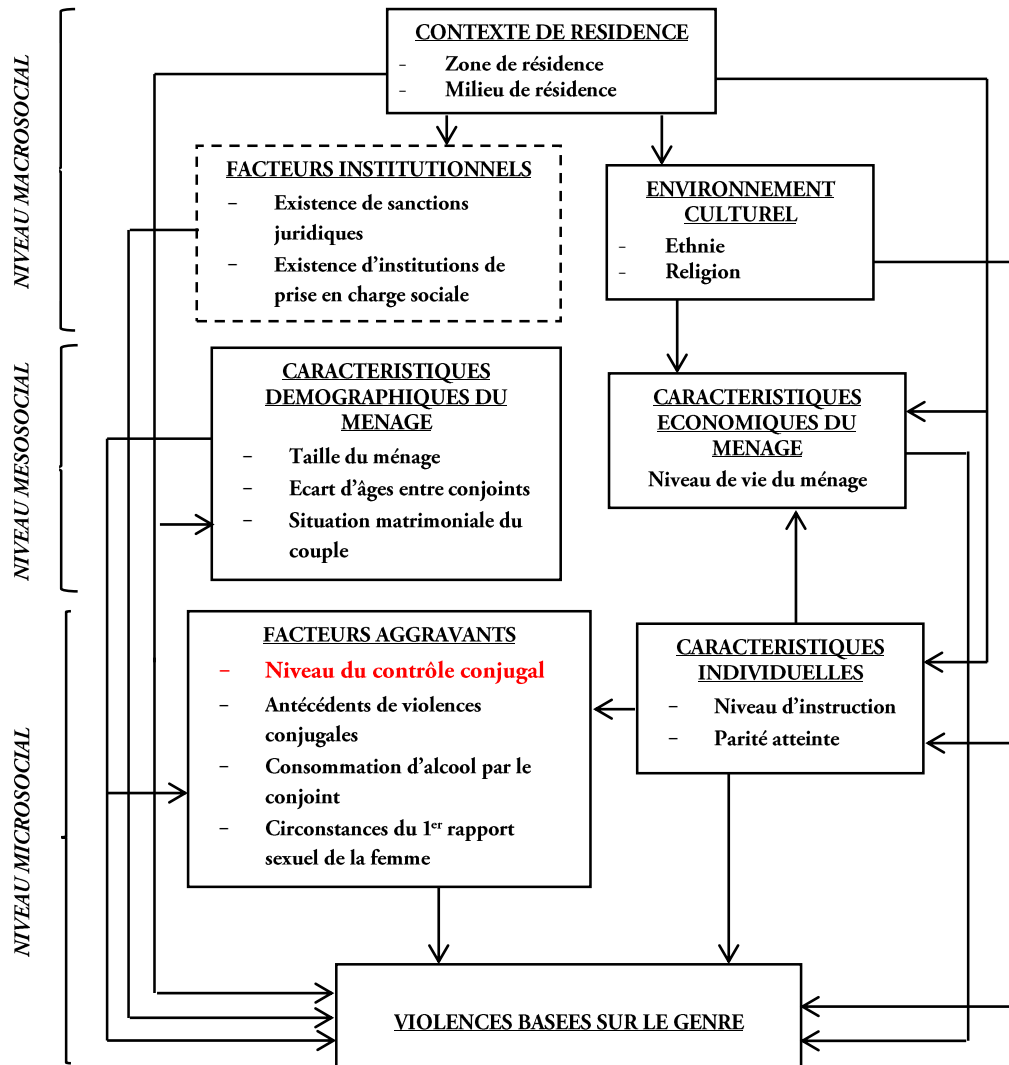
« De façon générale, le comportement d'un homme violent est souvent considéré comme normal et justifiable. Le fait de frapper sa femme est perçu par la société comme une pratique positive car elle prouve que l'homme tient son ménage et remplit bien son rôle d'époux. » (Gathier, 2008 : 16).

Nombreux sont ainsi les hommes qui affligent des sévices émotionnels et/ou physiques à leurs femmes, prétendant que celles-ci sont désobéissantes et ne respectent pas leurs recommandations et instructions. La violence conjugale est aussi une conséquence de la jalousie de certains conjoints, laquelle les contraint à adopter des mesures strictes de contrôle des faits et gestes de leurs épouses. La moindre incartade de ces dernières peut alors devenir une occasion de maltraitance (ONUFEMME, 2012).

1.3. Cadre conceptuel de l'étude :

1.3.1. Schéma opérationnel :

Figure 1 : Schéma opérationnel pour l'analyse des facteurs associés aux VBG au Cameroun



NB : Le cadre en traits discontinus indique que les variables y figurant sont non disponibles.

1.3.2. Définitions des concepts fondamentaux :

- Violences Basées sur le Genre :

L'Assemblée Générale des Nations-Unies (AGNU) définit les violences faites aux femmes comme :

« [...] tout acte de violence basé sur l'appartenance au sexe féminin, qui a ou peut avoir comme conséquence un dommage ou une souffrance physique, sexuelle ou psychologique pour la femme, ainsi que les menaces de violence, le harcèlement ou la privation arbitraire de liberté, qui se produisent aussi bien dans la sphère publique que dans la sphère privée. » (AGNU, 1993).

L'approche conceptuelle de l'AGNU a le mérite de mettre en exergue le caractère multiforme et ubiquiste des violences faites aux femmes. Elle couvre néanmoins un champ d'action trop large pour convenir à cette étude. Pour sa part, Heise ajoute à la définition précédente une nuance subtile qui donne à la notion de VBG le sens que nous lui voulons :

« *N'importe quel acte de force ou de coercition mettant gravement en danger la vie, le corps, l'intégrité psychologique ou la liberté des femmes, et commis au nom de la perpétuation du pouvoir et du contrôle masculin.* » (Heise, 1995 : p. 171).

Cette définition a ceci d'intéressant qu'elle permet de situer la violence dans le contexte global des inégalités de sexe. La problématique du genre y est ainsi intégrée.

- ***Contexte de résidence***

Le contexte de résidence désigne l'environnement global où vivent habituellement les femmes victimes de VBG.

- ***Facteurs institutionnels***

Les facteurs institutionnels renvoient d'une part à l'adaptation de la législation relative aux violences faites aux femmes, et d'autre part au système de prise en charge sociale des victimes de VBG.

- ***Environnement culturel***

L'environnement culturel regroupe l'ensemble des valeurs, des croyances, des normes et des modèles culturels susceptibles d'orienter les comportements vers des actes de VBG, et qui sont en général véhiculés par les instances de socialisation telles que les communautés citadines ou villageoises, les religions, les ethnies.

- ***Caractéristiques économiques du ménage***

Les caractéristiques économiques des ménages renvoient aux caractéristiques de l'habitat/logement et à la possession des équipements/biens durables. Elles donnent une idée sur la capacité des personnes qui y vivent à pourvoir aisément aux besoins essentiels de l'existence.

- ***Caractéristiques sociodémographiques du ménage***

Par caractéristiques sociodémographiques du ménage, nous entendons les divers éléments permettant d'identifier et de différencier ce ménage.

- ***Caractéristiques individuelles de la femme***

Les caractéristiques individuelles renvoient à tout ce qui qui prédispose naturellement ou socialement l'individu à adopter un certain type de comportement, et en l'occurrence celui des VBG.

- **Facteurs aggravants ou atténuants**

Les facteurs aggravants ou atténuants désignent dans cette étude tous les éléments qui peuvent, de près ou de loin, renforcer ou entraver l'influence des autres facteurs sur la survenue des VBG.

1.3.3. Hypothèses :

Dans le cadre de cette communication, nous nous limitons à la vérification de quatre hypothèses spécifiques découlant des relations figurées dans le schéma opérationnel ci-dessus.

Hypothèse H₁ : *Le risque encouru par une femme de subir des VBG varie dans le même sens que le niveau de contrôle conjugal de son conjoint. Plus clairement, plus élevé est le contrôle conjugal de la femme par son partenaire intime, plus elle est exposée au risque de subir des VBG perpétrées par celui-ci.*

Hypothèse H₂ : *Le niveau de vie du ménage influence négativement la survenue des VBG tandis que la taille du ménage l'influence positivement. En d'autres termes, le risque de survenue des VBG diminue avec le niveau de vie du ménage tandis qu'il augmente avec la taille du ménage.*

Hypothèse H₃ : *La femme est davantage exposée au risque d'être victime de VBG lorsque le niveau d'instruction de son conjoint diminue. Ce risque augmente par ailleurs avec la parité atteinte.*

Hypothèse H₄ : *La consommation d'alcool par le conjoint, les antécédents de violences conjugales et les circonstances du premier rapport sexuel de la femme ont un effet significatif sur la survenue des VBG au sein du couple.*

2. Méthodologie :

2.1. Présentation de la source de données et échantillon d'étude :

Il n'est guère aisé de trouver des données spécifiques à l'étude des VBG à l'échelle nationale. Néanmoins, l'Enquête Démographique et de Santé (EDS), couplée à l'Enquête par grappes à Indicateurs Multiples (MICS) réalisées au Cameroun en 2011, a collecté des données sur les violences subies par les femmes, les hommes et les enfants au cours de leur vie. Trois formes de violences ont ainsi été renseignées : les violences émotionnelles, affectives ou psychologiques ; les violences sexuelles ; et les violences physiques. L'enquête ayant une envergure nationale et étant la plus récente, nous avons utilisé les données de celle-ci pour mener à bien ce travail. Toutefois, l'étude n'est pas effectuée sur toutes les femmes enquêtées. Nous travaillons sur les VBG subies par la femme et perpétrées par son conjoint. Naturellement de ce fait, l'échantillon d'étude est constitué des femmes en union.

2.2. Spécification des variables de l'étude :

2.2.1. Variable dépendante :

Pour construire notre variable dépendante « *Violences Basées sur le Genre* » (VBG), quatre variables ont été retenues : l'expérience de violences émotionnelles (d104) ; l'expérience de violences sexuelles (d108) ; l'expérience de violences physiques légères (d106) ; et l'expérience de violences physiques graves (d107). Tout d'abord, nous avons construit la variable *expérience de violences physiques* (violphy) à partir des deux dernières variables précitées. Ce n'est que par la suite que nous obtenons notre variable d'intérêt en combinant les variables d108 (recodée et labélisée en violsex), d104 (recodée et labélisée en violemo) et violphy. Les procédures de construction et de recodage sont les suivantes :

```
COMPUTE violphy=0.
VARIABLE LABELS violphy "Violence physique subie".
IF (d106=0 AND d107=0) violphy=1.
IF (d106=1 AND d107=0) violphy=2.
IF (d106=0 AND d107=1) violphy=3.
IF (d106=1 AND d107=1) violphy=4.
VALUE LABELS violphy 1"Non" 2"Oui1" 3"Oui2" 4"Oui".
RECODE violphy (2,3,4=1) (1=2) (ELSE=SYSMIS).
VALUE LABELS violphy 1"Oui" 2"Non".

COMPUTE violemo=d104+0.
RECODE violemo (1=1) (0=2).
VARIABLE LABELS violemo "Violence émotionnelle subie".
VALUE LABELS violemo 1 "Oui" 2 "Non".

COMPUTE violsex=d108+0.
RECODE violsex (1=1) (0=2).
VARIABLE LABELS violsex "Violence sexuelle subie".
VALUE LABELS violsex 1 "Oui" 2 "Non".

COMPUTE VBG=0.
VARIABLE LABELS VBG "Violences Basées sur le Genre".
IF (violphy=0 AND violsex=0 AND violemo=0) VBG=0.
IF (violphy=1 OR violsex=1 OR violemo=1) VBG=1.
RECODE VBG (1=1) (0=2) (ELSE=SYSMIS).
VALUE LABELS VBG 1"Oui" 2"Non".
```

2.2.2. Variables indépendantes :

Nous distinguons ici la variable indépendante principale des autres variables indépendantes.

Pour construire notre variable indépendante principale « *Niveau du contrôle conjugal* » (Contr), nous avons utilisé l'analyse en facteurs communs et spécifiques sur un groupe de variables caractérisant les attitudes du conjoint à l'égard de sa partenaire. Il s'agit notamment : « *Le conjoint est-il jaloux si sa femme parle à d'autres hommes ?* » ; « *Le conjoint accuse-t-il sa femme d'infidélité ?* » ; « *Le conjoint permet-il les rencontres de sa femme avec ses amis ?* » ; « *Le conjoint limite-t-il le contact de sa femme avec sa famille ?* » ; « *Le conjoint insiste-t-il pour savoir où sa femme se trouve à tout moment ?* » ; « *Le conjoint fait-il confiance à sa femme à propos de l'argent ?* » ; « *Le conjoint empêche-t-il sa femme d'exercer un métier ?* ». Toutes ces variables étant dichotomiques (soit *Oui* soit *Non*), nous avons directement lancé la procédure d'analyse. Le premier facteur a été retenu et nous l'avons scindé en trois niveaux d'appréciation : *Faible* ; *Moyen* ; *Elevé*. Les commandes de construction de l'indicateur combiné sont résumées ci-dessous :

```
FACTOR variables=d101a d101b d101c d101d d101e d101f d101g/print all/ CRITERIA factor(1)/extraction PC/save reg(1contr).
FREQUENCIES contr1/ntiles 3.
COMPUTE contr=contr1+0.
RECODE contr (lo thru -0.5099735183305499=1) (-0.5032532218296294 thru 0.14499417981906737=2) (0.1517144763199879 thru hi=3).
VARIABLE LABELS contr "Contrôle de la femme par le conjoint".
VALUE LABELS contr 1"cfai" 2"cmoy" 3"célevé".
```

Les autres variables indépendantes sont : *le milieu et la zone de résidence ; la religion ; le niveau de vie du ménage ; la taille du ménage ; la situation matrimoniale du couple ; le niveau d'instruction de la femme et de son conjoint ; la parité atteinte ; la consommation d'alcool par le conjoint ; les antécédents de violences conjugales vécues par la femme ; les circonstances du premier rapport sexuel de la femme.*

2.3. Méthodes d'analyse :

Deux types de méthodes d'analyse sont mobilisés tout au long de cette étude : *l'analyse descriptive* et *l'analyse explicative*.

2.3.1. L'analyse descriptive :

- **L'analyse descriptive bivariée et trivariée :**

L'analyse bivariée est utilisée pour étudier les associations entre deux variables : la variable dépendante et chacune des variables explicatives (toutes ces variables sont catégorielles). L'analyse trivariée permet quant à elle de contrôler, par une variable indépendante dite de contrôle, la relation existante entre une autre variable indépendante dite principale et la variable dépendante. La précision des associations entre variables est mesurée ici par la statistique du Khi-deux à laquelle est associée une probabilité représentant la signification du test d'association. Nous retenons le seuil de signification des relations au niveau de 5%.

- **L'analyse descriptive multivariée :**

L'analyse factorielle des correspondances multiples est une technique d'analyse d'interdépendances entre des variables qu'on veut analyser simultanément. Elle s'applique à des variables catégorielles ou rendues comme telles. Cette méthode nous permet principalement ici de dégager le profil des femmes victimes de VBG selon certaines caractéristiques socioculturelles, socioéconomiques et sociodémographiques.

- **Analyse spatiale : représentation cartographique et décomposition spatiale**

Pour analyser les disparités spatiales des VBG au Cameroun, nous faisons recours à deux méthodes somme toute complémentaires. La première permet de faire une représentation cartographique du phénomène étudié en choisissant une unité spatiale de représentation. Dans ce travail, il s'agit de la région administrative. Comme variable de discrimination des variations spatiales, nous retenons *le contrôle conjugal du conjoint*. Nous produisons donc autant de cartes qu'il y a de catégories de la variable de discrimination. L'exercice est effectué avec le logiciel PHILCARTO. L'analyse est complétée par une décomposition spatiale des VBG suivant un regroupement régional adéquat. La méthode de décomposition spatiale est utilisée pour la mise en évidence des sources de la variation dans les niveaux de VBG lorsque l'on passe d'une région de référence⁵ à une autre. La méthode nécessite que soit judicieusement choisie une variable dite de *classification* en fonction de laquelle il est possible de déterminer les catégories qui

⁵ Généralement la région ou le groupe de régions où le phénomène étudié est le plus développé ou le plus marginal.

contribuent le plus à la variation observée. Nous choisissons de retenir le *niveau de contrôle conjugal* vu qu'il s'agit de notre variable indépendante principale.

Notons Y_{it} la proportion des femmes en union victimes de VBG dans le groupe de régions i à l'année t ($t = 2011$). Désignons aussi par y_{jt} la proportion des femmes en union victimes de VBG selon les modalités j de la variable de classification, et par w_{jt} la proportion des femmes en union dans notre sous-échantillon¹ selon les modalités j de la variable de classification. Alors pour chaque groupe de région i :

$$Y_{it} = \sum w_{jt} \times y_{jt}$$

Lorsqu'on passe au différentiel des proportions entre le groupe de région de référence et le groupe de région comparatif, il vient :

$$\Delta Y = \sum \bar{y}_j \times \Delta w_j + \bar{w}_j \times \Delta y_j$$

Le premier terme de la somme mesure l'effet de composition ou de structure qui représente la part du changement due à la variation dans les tailles des différents groupes de la variable de classification. Le second terme donne l'effet de performance ou de comportement qui indique la part de la variation imputable au changement des comportements relativement aux VBG.

2.3.2. Analyse explicative multivariée :

La méthode d'analyse la plus appropriée pour cette étude est la régression logistique binaire, compte tenu de la qualité dichotomique de notre variable dépendante et du niveau d'analyse qui est celui de l'individu. Elle permet d'estimer le risque relatif pour un individu de subir l'évènement étudié en raison de son appartenance à un groupe donné et cela par rapport à un autre faisant partie d'un autre groupe dit groupe de référence.

Soit Y la variable dépendante survenue des VBG au sein du couple et X_i les variables indépendantes.

On peut écrire : $Y=1$ pour Oui (P) et $Y=0$ pour Non ($1-P$)

Le modèle de régression logistique est donné par la formule suivante :

$$\text{Logit}(P) = \text{Log} \left(\frac{P}{1-P} \right) = \beta_0 + \beta_1 X_1 + \beta_2 X_2 + \dots + \beta_k X_k + \varepsilon$$

Soit :

$$P = \frac{e^{\beta_0 + \beta_1 X_1 + \beta_2 X_2 + \dots + \beta_k X_k + \varepsilon}}{1 + e^{\beta_0 + \beta_1 X_1 + \beta_2 X_2 + \dots + \beta_k X_k + \varepsilon}}$$

Où :

- X_j est la valeur de chacune des j variables explicatives, j allant de 1 à k .
- β_j est le coefficient qui mesure l'effet net de la variable (ou de la modalité) j sur la fréquence de l'évènement considéré après ajustement sur toutes les autres. Le coefficient β_0 est une constante représentant l'ordonnée à l'origine.
- ε représente la variation aléatoire due à l'action des variables implicites agissant sur la variable à expliquer.

Pour l'interprétation des résultats, les logiciels statistiques fournissent une quantité appelée Odds ratio (OR) ou rapport des cotes, et obtenue par l'exponentielle du coefficient de chaque variable-modalité (ou variable indicatrice de la modalité) issu de l'équation de régression. Ils s'interprètent par rapport à une modalité de référence pour laquelle $OR=1$.

Dans ce travail, un OR inférieur à 1 signifie que par rapport aux femmes de la modalité de référence de cette variable, les femmes de la modalité en question ont OR fois ou $(1 - OR)\%$ moins de risque d'être victimes de VBG. Au contraire, un OR supérieur à 1 indique qu'elles ont OR fois plus de risque de subir les VBG que les femmes de la modalité de référence. Lorsque $OR = 1$, le risque de survenue des VBG est identique entre les deux groupes de femmes.

3. Résultats :

3.1. Analyse descriptive

3.1.1. Analyse bivariée et trivariée des VBG

Le test du Khi-deux permet de mettre en évidence l'existence d'une association statistiquement significative entre la variable étudiée et les variables explicatives potentielles. Le tableau 1 montre que toutes les variables indépendantes mobilisées sont significativement associées à la survenue de VBG au sein du couple.

Tableau 1 : Association entre les variables indépendantes et le vécu des VBG		
Variabiles	Khi-deux	Sig.
<i>Variable indépendante principale</i>		
Niveau du contrôle conjugal	482,235***	0,000
<i>Variabiles intermédiaires</i>		
Consommation d'alcool par le conjoint	226,949***	0,000
Circonstances du premier rapport sexuel	44,386***	0,000
Antécédents de violences	172,500***	0,000
<i>Variabiles de contrôle</i>		
Milieu de résidence	15,539***	0,000
Zone de résidence	37,032***	0,000
Religion	135,264***	0,000
Ecart d'âge entre les conjoints	20,032***	0,000
Niveau de vie du ménage	6,228***	0,044
Niveau d'instruction de la femme	20,655***	0,000
Niveau d'instruction du conjoint	50,174***	0,000
Taille du ménage	6,301***	0,043
Parité atteinte	44,057***	0,000
Etat matrimonial	11,647***	0,001

Source : Traitement des données de l'EDS-MICS 2011, Cameroun

Le tableau 2 donne le contrôle de la relation entre le niveau de contrôle conjugal et la survenue des VBG au sein du couple. Au regard des résultats, l'association entre les deux variables persiste quelle que soit la variable de contrôle.

Tableau 2 : Contrôle de l'association entre le niveau de contrôle conjugal et le vécu des VBG		
Variabiles de contrôle	Catégories	Khi-deux et Sig.
Milieu de résidence	Grandes villes	68,860***
	Autres villes	101,829***
	Rural	325,284***
Zone de résidence	Grand Nord	221,450***
	Centre/Sud/Est	103,223***
	Nord-Ouest/Sud-Ouest	120,943***
	Ouest/Littoral	47,968***
Religion	Chrétiens	297,643***
	Musulmans	124,575***
Niveau de vie du ménage	Pauvre	250,270***
	Moyen	81,746***
	Riche	157,258***

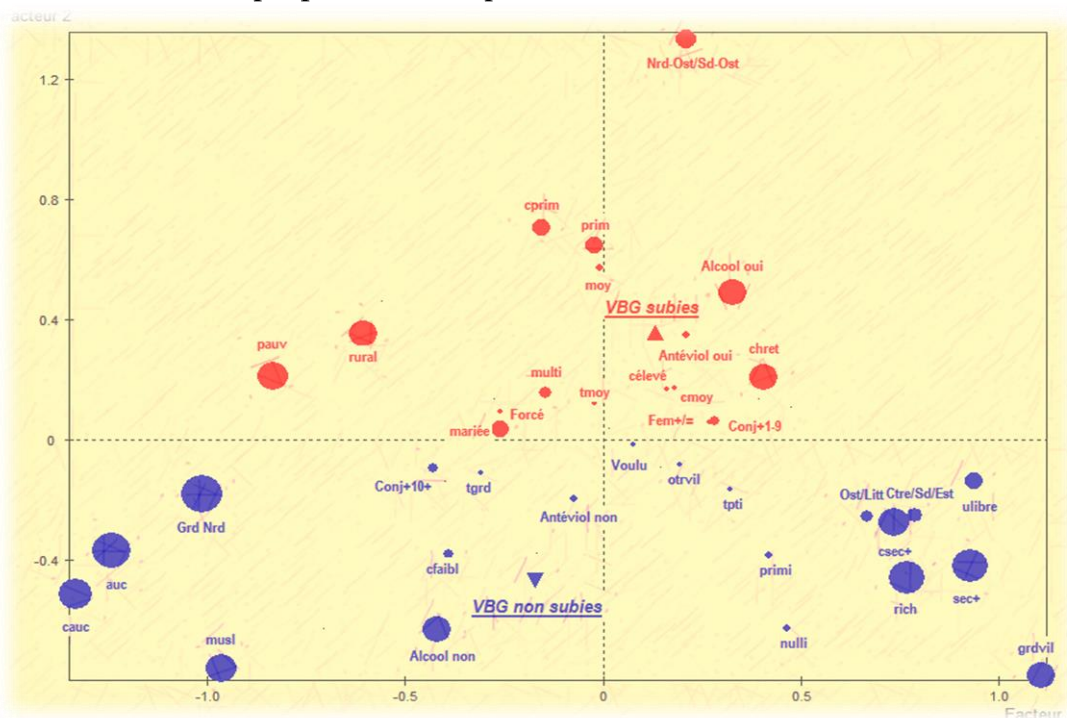
Niveau d'instruction de la femme	Sans niveau	160,943***
	Primaire	201,060***
	Secondaire et plus	113,159***
Niveau d'instruction du conjoint	Sans niveau	145,009***
	Primaire	145,479***
	Secondaire et plus	170,193***
Taille du ménage	1 à 4 personnes	95,048***
	5 à 9 personnes	298,889***
	10 personnes et plus	111,923***
Parité atteinte	Nullipare	23,650***
	Multipare	63,468***
	Grande multipare	420,252***
Etat matrimonial	Mariée	388,821***
	En union libre	84,254***

Source : Traitement des données de l'EDS-MICS 2011, Cameroun

3.1.2. Analyse descriptive multivariée des VBG : Recherche des profils des victimes

Le plan factoriel formé par les deux axes retenus permet de distinguer entre deux groupes de femmes relativement aux modalités-caractéristiques du nuage dual, et plus spécifiquement à celles de la variable d'intérêt qu'est la survenue de VBG (Graphique 1).

Graphique 1 : Premier plan factoriel au niveau national



Source : Traitement des données de l'EDS-MICS 2011, Cameroun

Groupe 1 (En rouge) : femmes victimes de violences basées sur le genre au sein du couple

En moyenne, ces femmes vivent dans la zone du Nord-Ouest/Sud-Ouest et en milieu rural. Chrétiennes, elles résident dans des ménages pauvres ou de niveau de vie moyen, et de taille moyenne (entre 5 et 9 personnes). Multipares et de niveau d'instruction primaire, ces femmes sont mariées à des conjoints de niveau d'instruction primaire et qui sont soit moins âgés soit 1 à 9 ans plus âgés qu'elles. Leurs conjoints consomment de l'alcool et exercent sur elles un contrôle moyen ou élevé. Ayant vécu des situations de violences conjugales dans l'enfance, ces femmes ont subi des traumatismes lors de leur premier rapport sexuel.

Groupe 2 (En bleu) : femmes exemptes de violences basées sur le genre au sein du couple

En moyenne, ces femmes vivent dans les zones du Centre/Sud/Est, du Grand Nord et de l'Ouest/Littoral et résident dans les grandes villes ou les villes moyennes. Musulmanes, elles résident dans des ménages riches, de petite (1 à 4 personnes) ou de grande taille (10 personnes et plus). Nullipares ou primipares, sans niveau d'instruction ou de niveau d'instruction secondaire ou plus, ces femmes vivent en union libre avec des conjoints sans niveau d'instruction ou de niveau secondaire ou plus. Ces derniers sont d'au moins 10 ans plus âgés que leurs conjointes et ne consomment pas d'alcool. Ils exercent sur elles un contrôle faible. Les femmes de ce groupe n'ont pas d'antécédents de violences conjugales et ont exprimé leur consentement au cours de leur premier rapport sexuel.

3.1.3. Analyse spatiale des VBG : représentation cartographique et décomposition spatiale

3.1.3.1. Représentation cartographique :

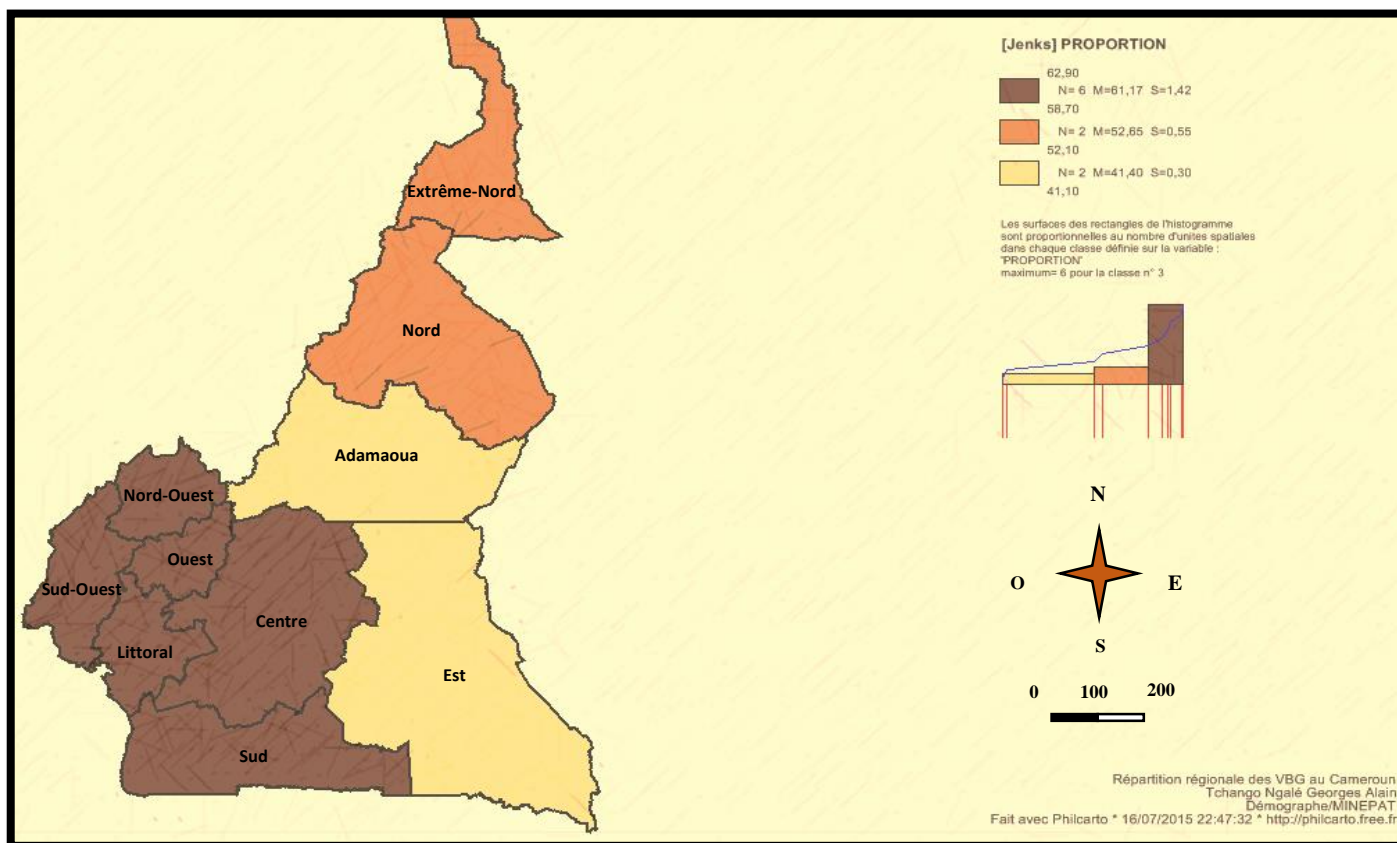
- **Illustration brute :**

Nous présentons tout d'abord la configuration spatiale des VBG au Cameroun (Carte 1). Selon les niveaux observés, le territoire national peut être scindé en trois grandes zones.

La première grande zone (**Zone 1**) s'étend du Centre et du Sud du pays à toute la partie occidentale. Avec une proportion moyenne de 61,17 %, c'est dans cet espace territorial que les VBG sont le plus fréquents. Le Nord et l'Extrême-Nord constituent la deuxième grande zone (**Zone 2**) de prévalence des VBG avec une proportion moyenne de 52,65 %. C'est dans la troisième grande zone (**Zone 3**) formée par les régions de l'Est et de l'Adamaoua que la proportion moyenne des VBG (41,4 %) est la moins élevée et bien en-dessous de la moyenne nationale (56,4 %).

Ainsi, lorsqu'on passe de la **Zone 2** à la **Zone 1**, on observe une variation absolue des niveaux de VBG de 8,5 points. Cet écart est de 19,8 points entre la **Zone 3** et la **Zone 1**, et de 11,2 points entre la **Zone 3** et la **Zone 2**.

Carte 1 : Cartographie des VBG par région administrative au Cameroun en 2011



Source : Traitement des données de l'EDS-MICS 2011, Cameroun

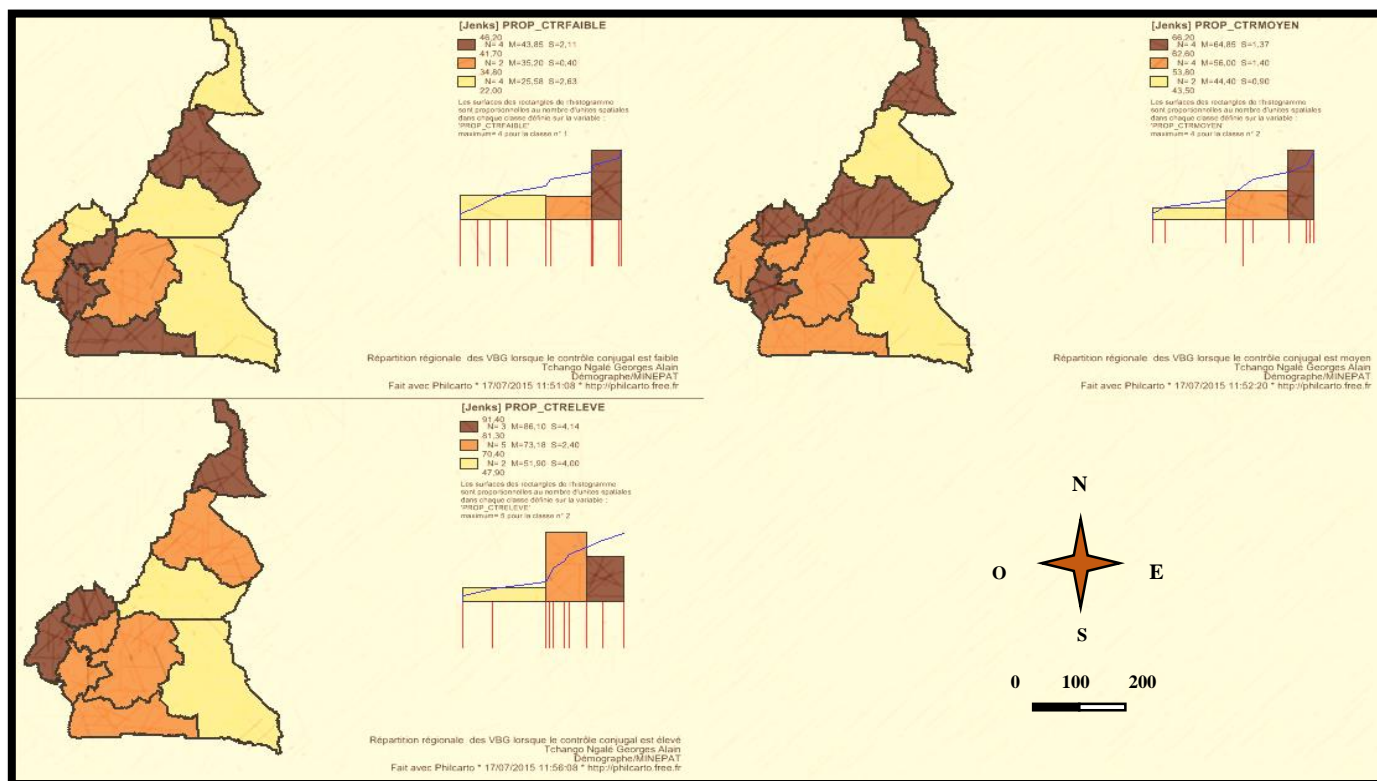
- **Illustration régionale nette**

Quel que soit le niveau de contrôle conjugal de la femme par son conjoint, on peut nettement distinguer trois zones régionales relativement aux niveaux de VBG : la **Zone 1** à proportion moyenne la plus élevée ; la **Zone 2** à proportion moyenne intermédiaire ; et la **Zone 3** à proportion moyenne la moins élevée. La composition de ces zones diffère cependant d'une catégorie de la variable de discrimination à l'autre (Carte 2).

Chez les femmes peu contrôlées, la **Zone 1** est formée par les régions de l'Ouest, du Littoral, du Sud et du Nord. La proportion moyenne de VBG vaut ici 48,2%. Le Sud-Ouest et le Centre constituent la **Zone 2** avec une proportion moyenne de VBG estimée à 35,2%. Enfin avec une proportion moyenne s'élevant à 25,6%, l'Extrême-Nord, l'Adamaoua, l'Est et le Nord-Ouest forment la **Zone 3**. Chez les femmes assez contrôlées, la **Zone 1**, avec une proportion moyenne de 64,8%, regroupe les régions de l'Extrême-Nord, de l'Adamaoua, du Littoral et du Nord-Ouest. Le Nord rejoint l'Est pour constituer la **Zone 3**. Ici, la proportion moyenne de VBG est de 44,4%. L'Ouest et le Sud rejoignent le Centre, le Sud-Ouest pour former la **Zone 2**. La proportion moyenne y est de 56%. Chez les femmes très contrôlées enfin, la **Zone 1** est délimitée par les régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. La proportion moyenne de VBG s'élève à 86,1%. La **Zone 2** est plutôt formée ici par les régions du Centre, du Littoral, du Sud, de l'Ouest et du Nord, la proportion moyenne y étant de 73,2%. Quant à la **Zone 3**, elle est ici formée par les régions de l'Est et de l'Adamaoua. La proportion moyenne de VBG y est de 51,9%.

Ainsi, nous constatons bien que les configurations spatiales des VBG diffèrent selon que le niveau de contrôle conjugal soit faible, moyen ou élevé. C'est dire que la configuration nationale ou brute des VBG peut être relativisée en fonction des inégalités sociales, économiques et culturelles entre les différentes régions du pays.

Carte 2 : Cartographie des VBG par région administrative selon le niveau contrôle conjugal au Cameroun en 2011.



Source : Traitement des données de l'EDS-MICS 2011, Cameroun

3.1.3.2. Sources des variations spatiales des VBG :

Nous avons distingué trois grandes zones régionales à la fois sur la base des résultats obtenus de l'analyse cartographique et des ressemblances culturelles des régions vis-à-vis du phénomène étudié.

La première zone régionale est intitulée *Septentrion/Orient* et regroupe les régions de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua et de l'Est. La proportion moyenne de VBG y est de 50,1%. La deuxième zone est intitulée *Centre/Austral* puisqu'elle regroupe la région du Centre avec celles du Sud du pays (Sud et Sud-Ouest). La proportion moyenne du phénomène y est de 60,8%, somme toute élevée par rapport à la première zone. Intitulée *Occident*, la troisième zone régionale est constituée par les régions de l'Ouest, du Littoral et du Nord-Ouest où l'ampleur du phénomène est de peu supérieure à celle de la zone précédente. La proportion moyenne de VBG est ici de 61,3%.

- **Décomposition spatiale entre le Septentrion/Orient et l'Occident :**

Entre le *Septentrion/Orient* et l'*Occident*, il existe un écart absolu de 11,2 points relativement aux niveaux observés de VBG. Les résultats montrent que dans la contribution complémentaire des effets de composition et de performance, l'effet de performance (69,51%) prime assez largement sur l'effet de composition (30,49%) quant à la saisie des sources de la variation spatiale des VBG lorsqu'on passe du *Septentrion/Orient* à l'*Occident* (Graphique 1).

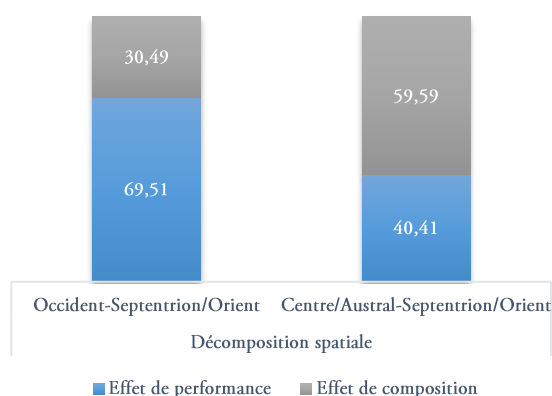
C'est dire en d'autres termes que la survenue de la variation observée entre les deux zones régionales est plus le fait des différences de comportement des femmes vis-à-vis des violences qu'elles subissent que de la variation de leur structure dans les ménages. La description des contributions relatives des catégories de la variable de classification montre que les femmes dont le contrôle conjugal du conjoint est moyen ou élevé contribuent à 100% de la variation spatiale observée entre le *Septentrion/Orient* et l'*Occident* (Graphique 2).

- **Décomposition spatiale entre le Septentrion/Orient et le Centre/Austral :**

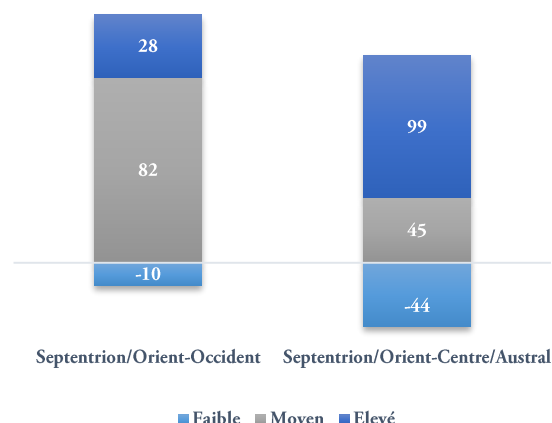
L'écart absolu de niveaux de VBG entre le *Septentrion/Orient* et le *Centre/Austral* est assez conséquent (10,6 points). Ici cependant, l'effet de composition plus que l'effet de performance permet d'appréhender la variation observée, quoique de façon moins pointue. L'écart entre les deux effets est en effet de 19 points.

C'est donc les différences en termes de structure des femmes en union dans les ménages qui discriminent le *Septentrion/Orient* et le *Centre/Austral* relativement à l'ampleur des VBG. Ici aussi, les femmes dont le contrôle conjugal du conjoint est moyen ou élevé contribuent à 100% de la variation spatiale observée.

Graphique 1 : Sources de la variation spatiale



Graphique 2 : Contributions des catégories du niveau de contrôle conjugal à la variation spatiale observée



Source : Traitement des données de l'EDS-MICS 2011, Cameroun

3.2. Analyse explicative multivariée :

3.2.1. Identification des facteurs associés aux VBG au sein du couple :

De toutes les variables indépendantes mobilisées dans cette étude, *le milieu et la région de résidence, le niveau de vie du ménage et le niveau d'instruction de la femme* sont celles qui n'influencent pas significativement la survenue des VBG au sein du couple. Tous les autres facteurs ont un effet significatif au seuil de 5%.

3.2.1.1. Influence des facteurs associés :

Le modèle saturé de la régression logistique des variables indépendantes sur la survenue des VBG montre que :

- Les femmes sont d'autant plus soumises au risque d'être victimes de violences perpétrées par leurs conjoints que ces derniers exercent un contrôle de plus en plus strict sur elles. En effet, le modèle saturé permet d'observer que les femmes peu contrôlées par leurs conjoints ont 60,5% moins de risque de subir des violences conjugales par rapport à celles dont le contrôle des conjoints est jugé moyen. Toujours par rapport à ces dernières, les femmes qui subissent un contrôle conjugal jugé élevé ont 2,2 fois plus de risque de se faire maltraiter par leurs conjoints ;
- Lorsque leurs conjoints ne consomment pas d'alcool, les femmes ont 42,7% moins de risque d'être battues, abusées sexuellement ou émotionnellement traumatisées par ces derniers ;
- Les femmes qui ont été témoin de situations de violences conjugales dans l'enfance ont 2 fois plus de risque de se retrouver dans les mêmes situations par rapport à celles qui ont grandi dans un climat de sérénité conjugale ;
- Les musulmanes ont 27,2% moins de risque de subir des violences de la part de leurs partenaires intimes que les chrétiennes ;
- On observe une relation en cloche entre la taille du ménage et la survenue des VBG au sein du couple. En effet, par rapport aux femmes qui résident dans les ménages de taille moyenne (5 à 9 personnes), celles qui vivent dans les ménages de petite taille (1 à 4 personnes) et celles qui

habitent les ménages de grande taille (10 personnes et plus) ont respectivement 21,7% et 26,5% moins de risque d'être victimes de violences conjugales.

- Les femmes plus âgées que leurs conjoints ont 34,4% moins de risque de se faire violenter par ces derniers par rapport à celles qui sont entre 1 et 9 ans moins âgées. Cette différence se fait moins importante avec les femmes d'au moins 10 ans moins âgées que leurs conjoints puisqu'elles ont 15,7% moins de risque d'être victimes de violences conjugales par rapport à la catégorie de référence.
- Le caractère officiel de l'union ne préserve pas les femmes des violences conjugales puisque les femmes mariées ont 1,3 fois plus de risque d'en être victimes que celles qui vivent en union libre ;
- Lorsque les conjoints ont un niveau d'instruction primaire, les femmes ont 1,3 fois plus de risque de subir des violences que celles dont les conjoints ont un niveau secondaire ou plus. On n'observe cependant pas de différence significative dans le risque de subir le phénomène entre la catégorie de référence et les femmes en union avec des conjoints sans niveau d'instruction ;
- Le risque pour une femme d'être victime de violences conjugales augmente au fur et à mesure que celle-ci a plus d'enfants. En l'occurrence, les nullipares et les primipares ont respectivement 52,3% et 29,2% moins de risque d'être maltraitées par leurs conjoints par rapport aux multipares.

3.2.1.2. Hiérarchisation des facteurs associés :

Le tableau 3 ci-dessous présente les résultats de la hiérarchisation des facteurs associés aux VBG au sein du couple au Cameroun. Précisons que celle-ci a été rendue possible grâce aux calculs des contributions de chaque variable à l'explication du phénomène. Pour la variable i , nous avons utilisé la formule de calcul établie sur la base du Khi-deux du modèle saturé (X_s^2) et du Khi-deux du modèle saturé sans la variable (X_{s-i}^2) telle que présentée ci-dessous :

$$C_i(\%) = 100 \cdot \frac{X_s^2 - X_{s-i}^2}{X_s^2}$$

Tableau 3 : Contributions relatives des facteurs associés et hiérarchisation

Variables	Khi deux du modèle saturé	Khi deux sans la variable	Contribution relative en (%)	Contribution absolue en (%)	Rang
<i>Variable indépendante principale</i>					
Niveau de contrôle conjugal	861,97	502,19	41,74	56	1
<i>Variables indépendantes intermédiaires</i>					
Antécédents de violences conjugales	861,97	771,83	10,46	14	2
Circonstances du 1 ^{er} rapport sexuel	861,97	809,94	6,04	08	3
Consommation d'alcool par le conjoint	861,97	820,52	4,81	06	4
<i>Variables indépendantes de contrôle</i>					
Parité atteinte	861,97	825,53	4,23	06	5
Niveau d'instruction du conjoint	861,97	844,73	2,00	03	6
Religion	861,97	845,56	1,90	03	7
Taille du ménage	861,97	847,27	1,71	02	8
Ecart d'âges entre conjoints	861,97	853,23	1,01	01	9
Situation matrimoniale du couple	861,97	856,78	0,60	01	10
Total			74,5	100	

Source : Traitement des données de l'EDS-MICS 2011, Cameroun

A la lecture du tableau 3, il ressort que notre variable principale, *le niveau de contrôle conjugal* contribue à elle seule pour 56% à l'explication de la survenue des VBG au sein du couple. La contribution cumulée des variables intermédiaires, à savoir *les antécédents de violences conjugales, les circonstances du premier rapport sexuel de la femme et la consommation d'alcool par le conjoint*, est de 28%. Ainsi, pris ensemble, le niveau de contrôle conjugal et les variables intermédiaires participent à hauteur de 84% à l'explication du phénomène. Si l'on y ajoute la parité atteinte, cette contribution s'élève à 90%, les autres facteurs associés aux VBG ayant une contribution marginale.

3.2.2. Discussion des résultats les plus significatifs

Nous avons vu qu'au Cameroun, les VBG sont étroitement liées au contrôle conjugal au sein du couple. *Ceteris paribus*, plus élevé est le niveau de contrôle du conjoint sur sa femme, plus grand est le risque que cette dernière subisse des violences conjugales.

Comme dans beaucoup de pays de l'Afrique subsaharienne où les systèmes de parenté et matrimoniaux demeurent foncièrement patriarcaux, les relations conjugales se singularisent au Cameroun par une prégnance de la domination masculine. Alors considéré comme celui qui détient le pouvoir conjugal et le monopole des décisions au sein du couple, l'homme (le conjoint ou l'époux) se voit naturellement conféré le droit de tutelle sur sa femme (conjointe ou épouse). Il peut donc en disposer selon sa convenance. Inversement, la femme a un devoir de soumission à l'égard de son conjoint. Cet état de fait, qui semble inscrit dans l'ordre naturel des choses, est en réalité un processus culturellement et socialement construit depuis l'enfance. C'est ce que traduit Gathier en ces termes :

« Les petits garçons sont élevés dans le but de devenir des hommes virils et des pères de famille capables de tenir leur ménage en se faisant respecter. Les petites filles quant à elles se doivent d'apprendre à devenir des épouses obéissantes et des bonnes mères au foyer capables d'endurer des situations pénibles dans leur travail domestique et leurs maternités. En outre, le modèle conjugal s'impose clairement aux femmes comme le seul cadre de vie acceptable. En effet, le statut de femme autonome célibataire, c'est à dire s'assurant hors de toute tutelle masculine, est dans la plupart des sociétés d'Afrique subsaharienne considéré comme totalement indigne de respect. » (Gathier, 2008 : 16)

La position et les rôles de chacun des protagonistes des relations conjugales sont donc prédéfinis par un système social inégalitaire qui, dès l'origine, met le sexe féminin sous le contrôle et l'autorité de l'homme. Le contrôle conjugal des conjoints sur leurs femmes est donc l'un des meilleurs moyens de préserver la domination masculine, ou ce que Françoise Héritier appelle *« la balance différentielle des sexes »*. Il se manifeste généralement à travers des interdits ou des prescriptions du conjoint à l'égard de sa femme. En même temps, les femmes au foyer, qui ne sont guère comparables à des monades, développent une stratégie de dissimulation pour échapper à la surveillance de leurs conjoints, ou du moins la contourner. La violence conjugale naît ainsi du caractère antinomique de cette double stratégie de *contrôle-dissimulation* au sein du couple. Lorsque le contrôle conjugal se fait de plus en plus pressant et strict, toute incartade dévoilée de la femme peut susciter l'acrimonie de son conjoint, et par là même, occasionner une situation de violence. La violence est alors utilisée par le conjoint comme un châtiment, une solution nécessaire à la résolution d'un tort, un rappel à l'ordre, une façon de montrer à sa femme qu'elle s'est maladroitement comportée, bref un moyen de lui

rappeler la place – subalterne – qu'elle occupe au sein du foyer (Ilika, Okonkwo et al., 2002 ; Glover, Bannerman et al., 2003 ; Hindin, 2003 ; Hollander, 2003 ; Lary, Maman et al., 2004 ; Abrahams, Jewkes et al., 2004). Abondant dans le même sens, Gathier estime que :

« (...) la violence conjugale peut être considérée comme une expression d'une forme de fonctionnement social qui donne aux hommes à penser qu'ils sont naturellement supérieurs aux femmes et que cette supériorité leur confère le droit d'user de la violence envers elles. Ainsi, le caractère d'impunité qui entoure la violence perpétrée par les hommes sur leur femme vient du fait qu'elle est associée à un moyen de préserver l'ordre social. » (Gathier, 2008 : 16-17)

On comprend donc que plus accentué est le contrôle conjugal sur la femme, moins elle est en mesure de soustraire ses petits secrets personnels et/ou ses écarts de conduite à la vigilance de son conjoint, et ainsi, davantage est élevé le risque pour elle d'être l'objet de la frustration virulente de celui-ci. Cette observation n'est contrariée ni par le contexte culturel, social et économique, ni par les caractéristiques individuelles des membres du couple. Néanmoins, les résultats montrent que d'autres facteurs participent non négligemment à l'explication des VBG au Cameroun. Lorsqu'une femme a connu lors de son enfance une situation de violences conjugales, c'est-à-dire que l'un de ses parents se faisait maltraité par l'autre, elle subit davantage les VBG perpétrées par son conjoint. En effet, l'expérience récurrente de situations de conflits ou le vécu dans un environnement conjugal rendu délétère par la violence peut participer chez l'enfant de l'intériorisation de la violence conjugale comme un phénomène normal et banal. Selon Bouchon :

« Avoir été élevé dans un climat violent avec une répartition inégalitaire des rôles éducatifs est un facteur aggravant dans la perception des violences "normales" ». (Bouchon, 2009 : 50)

De même, le fait d'avoir été victime d'une situation de violence par le passé, notamment les circonstances du premier rapport sexuel chez la femme, contribue à l'accentuation des VBG au sein du couple. En effet, le traumatisme généré chez la femme par le caractère brutal d'un acte sexuel non consenti, surtout lorsqu'il s'agit de sa première expérience en la matière, se perpétue très souvent bien longtemps après la circonstance. Il peut ainsi devenir un blocage dans les relations intimes des femmes victimes avec leurs conjoints. Or dans un environnement où il est admis que le corps de la femme est la propriété de son conjoint, un tel blocage peut engendrer des situations de violences conjugales. Nous avons également vu que la consommation d'alcool par le conjoint expose la femme au risque de se faire maltraiter par ce dernier. Les méfaits de l'alcoolisme ne sont plus à démontrer. En faisant parfois perdre sa lucidité au conjoint, la consommation d'alcool peut conduire celui-ci à violenter sa femme, même quand il n'a absolument rien à lui reprocher. Ainsi, l'alcool peut aussi bien être un facteur aggravant qu'un facteur inducteur de la survenue de violences au sein du couple. Un autre facteur de risque des VBG subies par la femme en union est le nombre d'enfants nés vivants. Les résultats montrent que le risque de survenue des VBG décroît avec la parité atteinte. En d'autres termes, un nombre moins élevé d'enfants amenuise les expériences de violences conjugales, toutes choses étant égales par ailleurs. Ceci peut s'expliquer par le fait que les responsabilités de la femme s'accumulent au fur et à mesure qu'elle a plus d'enfants. Elle doit en effet s'occuper de leur entretien, de leur éducation et de leur épanouissement, mais aussi de l'entretien de son conjoint et de tout ce qui tourne autour du ménage. En même temps, elle doit s'efforcer cahin-caha à conjuguer ce rôle de mère au foyer à celui d'acteur social en dehors de la sphère conjugal. Les conflits de rôles qui en surviennent sont très souvent des inducteurs ou des catalyseurs de violences de la part du conjoint, celui-ci estimant par exemple que son épouse

ne prend pas convenablement soin de ses enfants. Comme autres résultats, nous constatons que, contrairement à ce qu'on aurait pu s'attendre, le risque pour une femme de subir les VBG au sein de son couple ne varie pas en sens inverse du niveau d'instruction du conjoint. De plus, le caractère officiel de l'union ne préserve pas la femme des violences perpétrées par son conjoint. C'est en quelque sorte ce qu'observe Bouchon lorsqu'elle écrit :

« Si les femmes seules sont plus exposées aux violences, le mariage ne les en protège toujours pas pour autant, pas plus que le niveau scolaire, bien que l'inégalité des niveaux scolaires des hommes soit un facteur de risque pour les femmes » (Bouchon, 2009 : 49-50)

Relevons tout de même que la différence dans les rapports de risque de survenue des VBG entre les femmes mariées et celles en union libre ne survient que dans le modèle saturé, suite à l'introduction de la parité atteinte. Ainsi, les femmes en union libre doivent leur sursis au fait qu'elles ont moins d'enfants à charge que celles qui sont mariées officiellement. Rappelons enfin que le niveau de vie du ménage n'a aucune influence sur la survenue des VBG au sein du couple. La richesse ne prémunirait donc pas les femmes de la violence de leurs conjoints.

Au regard de la discussion ci-dessus effectuée, nous pouvons désormais nous prononcer sur la validation des hypothèses formulées en amont (Tableau 4).

HYPOTHESE	SANCTION
H1	Confirmée
H2	Infirmée
H3	Partiellement confirmée
H4	Confirmée

Conclusion :

« *L'homme est un loup pour l'homme* », indiquait déjà le philosophe Hobbes dans son ouvrage intitulé Léviathan. Il signifiait ainsi la nature conflictuelle des interactions humaines. Les violences basées sur le genre (VBG) s'inscrivent dans cette logique de lutte pour le pouvoir en mettant en confrontation non plus seulement les hommes entre eux, mais ceux-ci discriminés par les inégalités de sexe. Ce travail avait pour principal objectif d'établir – si tant bien qu'il existe – le lien entre la domination masculine dans le couple conjugal et les VBG au Cameroun. Les analyses montrent bien que *ceteris paribus*, dans un contexte de pérennisation d'un système matrimonial fondé sur la *patriarcalité*, notamment à travers le contrôle strict que le conjoint exerce sur les faits et gestes de son épouse, les situations de violences conjugales souffrent d'une certaine régularité. Toute forme de transgressions des interdits et des prescriptions du conjoint par la femme apparaît comme une forme d'insoumission, et peut donc conduire cette dernière à vivre des tribulations conjugales.

Or on sait aujourd'hui les conséquences néfastes des violences sur le bien-être social et économique des femmes. Les femmes battues gardent généralement les stigmates des coups reçus tout au long du restant de leur vie, les handicapant du même coup par la privation de leur autonomie. L'avilissement qui naît de toute expérience de violence perpétrée par une personne qui, en temps normal devrait la soutenir, peut devenir un frein à l'épanouissement social et économique de la femme, par exemple en l'empêchant de contribuer pleinement à la croissance économique d'une communauté, d'une localité ou d'un pays. La lutte contre les VBG, et plus particulièrement contre les violences conjugales, est donc d'un enjeu capital pour bénéficier des retombées socio-économiques du dividende démographique au niveau micro, méso et macrosocial. Elle passe nécessairement, sur la base des résultats de cette étude, par une sensibilisation plus inclusive des couples sur les implications pernicieuses des violences faites aux femmes. Les conjoints doivent comprendre et intégrer le fait que leur position irréductible de *Chef de ménage* n'est pas incompatible avec la volonté d'accorder plus d'autonomie, de liberté et de place dans le processus de prise de décisions à leurs épouses. Les femmes, quant à elles, sont appelées à jouer pleinement leur rôle de mère au foyer tout en essayant d'impliquer le plus possible leurs conjoints car la bonne marche du foyer conjugal nécessite que chacun des protagonistes reconnaissent ses responsabilités et les responsabilités de l'autre. Tout ceci passe par la promotion d'un dialogue conjugal serein et constructif, dans lequel les deux genres s'efforcent à briser les préjugés et les stéréotypes sexuels qui, loin d'être une émanation de la nature humaine, sont bien au contraire des produits issus de l'interaction sociale.

Bibliographie :

ABRAHAM, N., R. JEWKES, et al. (2004). "Sexual violence against intimate partners in Cape Town: prevalence and risk factors reported by men." *Bulletin of the World Health Organization* 82 (5): 330-337.

ANDERSON, N., A. HO-FOSTER, et al. (2007). "Risk factors for domestic physical violence: national cross-sectional household surveys in eight southern African countries." *BioMed Central* 7(11): 13.

BOUCHON, M. (2009), *Violences faites aux femmes : genre, culture et sociétés*, Document de travail, Service Technique d'Appui aux Opérations (STAO), Médecins du Monde, 115 p.

GATHIER, L. (2008), *Rapport final de l'état de la recherche en sciences sociales sur la violence conjugale en Afrique sub-saharienne : constitution et analyse d'une base de données bibliographiques*, IRD/UCM, 60 p.

GLOVER, E., A. BANNERMAN, et al. (2003). "Sexual Health Experiences of Adolescents in Three Ghanaian Towns." *International Family Planning Perspectives* 29(1): 32-40.

HINDIN, M. (2003). "Understanding women's attitudes towards wife beating in Zimbabwe." *Bulletin of the World Health Organization* 81(7): 501-508.

HOLLANDER, D. (2003). "In Zimbabwe, Substantial Minorities of Women Are Accepting of Wife-Beating." *International Family Planning Perspectives* 29(4): 194.

ILIKA, A., P. OKONKWO, et al. (2002). "Intimate Partner Violence among Women of Childbearing Age in a Primary Health Care Centre in Nigeria." *African Journal of Reproductive Health* 6(3): 53-58.

KIM, J. and MOTSEI, M. (2002). "'Women enjoy punishment': attitudes and experiences of gender-based violence among PHC nurses in rural South Africa." *Social Science & Medicine* 54: 1243-1254.

ONU (2006), *La violence à l'égard des femmes : formes, conséquences et coûts*, Mettre fin à la violence à l'égard des femmes : des paroles aux actes. Etude du Secrétaire général, Fiche d'information, 2 p.

ONUFEMMES (2012), *Rapport final de l'étude situationnelle sur les violences basées sur le genre dans les régions de Dakar, Diourbel, Fatick, Kaffrine, Kaolack, Louga, Saint-Louis, Thiès*, 85 p.

Annexe :

Tableau 5 : Effets bruts et nets (Odds Ratio) des variables indépendantes sur la survenue de l'accouchement à domicile : niveau national											
Variables indépendantes	Effets bruts				Effets nets						
	M ₀	M ₁	M ₂	M ₃	M ₄	M ₅	M ₆	M ₇	M ₈	M ₉	
Niveau de contrôle conjugal	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	
Faible	0,362***	0,418***	0,411***	0,410***	0,403***	0,405***	0,406***	0,403***	0,404***	0,395***	
Moyen	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	
Elevé	2,131***	2,157***	2,180***	2,176***	2,205***	2,212***	2,213***	2,209***	2,205***	2,157***	
Consommation de l'alcool	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	
Non	0,424***	0,482***	0,551***	0,550***	0,548***	0,545***	0,545***	0,545***	0,556***	0,573***	
Oui	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	
Antécédents de violences	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	
Non	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	
Oui	2,519***	2,072***	2,009***	2,004***	2,038***	2,039***	2,036***	2,033***	2,044***	2,108***	
Circonstances du 1^{er} rapport sexuel	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	
Voulu	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	
Forcé	1,769***	1,818***	1,888***	1,884***	1,943***	1,971***	1,969***	1,987***	1,986***	1,974***	
Zone de résidence	***	***	***	***	**	**	**	**	**	*	
Grand Nord	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	
Centre/Sud/Est	1,237**	0,837*	0,801**	0,822*	0,804*	0,804*	0,796*	0,851 (ns)	0,834 (ns)	0,786*	
Nord-Ouest/Sud-Ouest	1,310***	0,981 (ns)	0,934 (ns)	0,942 (ns)	0,918 (ns)	0,922 (ns)	0,920 (ns)	0,968 (ns)	0,891 (ns)	0,827 (ns)	
Ouest/Littoral	1,510***	1,366***	1,321***	1,346***	1,292**	1,278**	1,273**	1,368**	1,321**	1,228 (ns)	
Milieu de résidence	**	**	*	Ns	Ns	Ns	Ns	Ns	Ns	Ns	
Urbain	1,097 (ns)	0,934 (ns)	0,929 (ns)	1,032 (ns)	1,053 (ns)	1,065 (ns)	1,067 (ns)	1,078 (ns)	1,104 (ns)	1,132 (ns)	
Rural	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	
Autres villes	0,849**	0,840**	0,852*	0,911 (ns)	0,896 (ns)	0,908 (ns)	0,909 (ns)	0,910 (ns)	0,917 (ns)	0,931 (ns)	
Religion de la femme	***		***	***	***	**	**	**	***	***	
Chrétienne	Réf		Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	
Musulmane	0,498***		0,750***	0,747***	0,755***	0,777**	0,779**	0,748**	0,736***	0,728***	
Autres	1,204 (ns)		1,337**	1,333**	1,363**	1,377**	1,377**	1,355**	1,408**	1,365**	
Niveau de vie du ménage	Ns			Ns	Ns	Ns	Ns	Ns	Ns	Ns	
Pauvre	Réf			Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	
Moyen	1,133 (ns)			1,039 (ns)	1,061 (ns)	1,043 (ns)	1,043 (ns)	1,066 (ns)	1,060 (ns)	1,064 (ns)	
Riche	1,020 (ns)			0,879 (ns)	0,917 (ns)	0,891 (ns)	0,891 (ns)	0,937 (ns)	0,950 (ns)	0,947 (ns)	
Taille du ménage	***				***	***	***	***	***	***	
Petite taille (moins de 5)	0,814***				0,703***	0,698***	0,698***	0,701***	0,700***	0,783***	
Taille moyenne (5-9)	Réf				Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	
Grande taille (10 et plus)	0,819**				0,697***	0,715***	0,715***	0,707***	0,717***	0,735***	
Ecart d'âges entre conjoints	***					***	***	***	***	***	
Femme plus âgée	0,832 (ns)					0,715***	0,713***	0,714***	0,712***	0,656***	
Conjoint plus âgé entre 1 et 9 ans	Réf					Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	
Conjoint plus âgé entre 10 ans +	0,740***					0,830**	0,831**	0,824**	0,845**	0,843**	
Situation matrimoniale du couple	***						Ns	Ns	Ns	**	
En union libre	Réf						Réf	Réf	Réf	Réf	
Mariée	1,339***						1,025 (ns)	1,044 (ns)	1,069 (ns)	1,271**	

*Violences basées sur le genre au Cameroun.
Analyse spatiale, facteurs de risque et lien avec le contrôle conjugal*

Niveau d'instruction femme	***							Ns	*	Ns
Sans niveau	0,730***							1,122 (ns)	1,239*	1,203 (ns)
Primaire	<i>Réf</i>							<i>Réf</i>	<i>Réf</i>	<i>Réf</i>
Secondaire et plus	0,984 (ns)							0,901 (ns)	0,977 (ns)	1,039 (ns)
Niveau d'instruction conjoint	***								***	***
Sans niveau	0,647***								0,906 (ns)	0,908 (ns)
Primaire	1,203**								1,345***	1,347***
Secondaire et plus	<i>Réf</i>								<i>Réf</i>	<i>Réf</i>
Parité atteinte	***									***
Nullipare	0,556***									0,477***
Primipare	0,783***									0,708***
Multipare	<i>Réf</i>									<i>Réf</i>
Khi-deux		754,39 ***	769,31 ***	771,55 ***	797,05 ***	805,36 ***	805,42 ***	808,09 ***	825,53 ***	861,97 ***
Pseudo R2(%)		13,42	13,68	13,72	14,18	14,32	14,32	14,37	14,68	15,33